

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **19e jour du mois d'octobre 2020**, la bibliothèque municipale, à compter de 17 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

**2020-275**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**2020-276**

**DEMANDE DE LA VILLE D'ASBESTOS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU QUÉBEC AFIN DE CHANGER DE NOM**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** municipalité locale peut, en vertu des articles 16 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer son nom;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Ville d'Asbestos juge qu'il serait opportun de modifier le nom de la municipalité pour les motifs suivants;

- la Ville d'Asbestos tient son nom du terme anglophone du minerai à qui cette dernière doit son existence suite à la découverte et la mise en production d'un gisement d'amiante chrysotile en 1899;
- Dès les années 80, l'exploitation de l'amiante a connu un déclin fulgurant puisque l'amiante et ses composantes sont clairement identifiés comme la cause de pathologies mortelles ce qui entraîne son bannissement dans plus de 67 pays;

- Le mot « Asbestos » n’ayant malheureusement pas une bonne connotation, particulièrement dans les milieux anglophones, il constitue un frein dans la volonté de la Ville de développer des relations économiques à l’extérieur;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a utilisé un processus transparent en écoutant sa population et en les consultants notamment en procédant à un vote participatif à lequel 2 796 personnes se sont prononcées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de changer son nom pour le nom « Ville de Val-des-Sources».

Adoptée

**2020-277**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 17h40.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**Me Marie-Christine Fraser, greffière**